

## Mentorat

### La fonction de mentor

#### Description de la tâche

Le mentor est la personne de référence pour la candidate lors de l'élaboration de son travail personnel « étude de cas ». Il soutient la candidate et constitue un appui en lui faisant bénéficier de son expérience ainsi que de ses conseils, soit par téléphone, soit par mail pour toutes questions se rapportant à la présentation, la forme ou encore à la recherche de littérature pour la rédaction du mémoire. La candidate est libre de faire appel ou non à un mentor. Le choix d'un mentor se fait sur la base d'une liste mise à disposition par l'odamed formation professionnelle AM. L'odamed n'est pas responsable du travail ou des conseils d'un mentor.

#### Temps requis

Odamed prévoit pour le travail du mentor une moyenne de 1 à max. 3 heures. Un accord par écrit devra être établi entre le mentor et la candidate, si le temps requis dépasse la limite supérieure indiquée.

#### Profil d'un mentor

Bonne connaissance du Chronic Care Management et/ou du management de qualité, expérience des situations d'examen ainsi que pour l'élaboration de travaux écrits complexes (mémoire), de nombreuses années d'expérience professionnelle dans le domaine des soins de la santé. Les mentors ne peuvent pas fonctionner en tant qu'experts dans la même session d'examen.

#### Indemnités

L'odamed formation professionnelle AM indemnise le travail de du mentor par CHF 125.- de l'heure. Il est prié d'établir une facture séparée par candidate dès que la procédure de consultation pour l'élaboration de l'étude de cas est terminée et déposée. Les frais payés au mentor seront refacturer à la candidate.